



## Factsheet

# Ecole Suisse à l'étranger

## Colonies de vacances pour les enfants des Ecoles Suisses

La Fondation des enfants suisses à l'étranger (SJAS) propose ses colonies de vacances également aux enfants des Ecoles Suisses. Veuillez noter les informations suivantes :

### Inscription

L'ouverture des inscriptions est le **15 février** pour les colonies d'été et le **1er août** pour les colonies d'hiver. Les inscriptions anticipées ou incomplètes ne seront pas prises en compte et seront supprimées. Sinon, les mêmes conditions de participation s'appliquent à tous les enfants (voir CGV).

Après l'inscription, les documents suivants doivent être envoyés dans un délai de **7 jours** à [info@sjas.ch](mailto:info@sjas.ch) :

- Copie du passeport ou de la carte d'identité (quelle que soit la nationalité)
- Attestation de l'Ecole Suisse à l'étranger
- Copie recto-verso de la carte d'assurance maladie (carte européenne obligatoire pour les pays de l'UE)

### Assurance

La SJAS ne fournit **aucune** assurance maladie, accident ou sauvetage pour les enfants des Ecoles Suisses. Il appartient aux parents de souscrire les assurances nécessaires pour garantir la prise en charge médicale en cas d'urgence. Tous les frais occasionnés sont à la charge des parents.

- Les parents doivent souscrire eux-mêmes une assurance maladie et accident pour leur enfant.
- Nous recommandons une assurance voyage couvrant tous les points mentionnés ci-dessus.

### Finances

La SJAS ne reçoit **aucune subvention de l'État** pour les non-Suisses, c'est pourquoi le coût du camp est légèrement plus élevé.

- Le coût du camp est majoré de **CHF 200.-**
- La SJAS n'offre **aucune aide**

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que les CGV et la FAQ sur [sjas.ch](http://sjas.ch).